

**DELIBERATION N° 22-26**

**Le deux février deux mille vingt-six à dix-huit heures**, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, datée du 23 janvier 2026 conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du CGCT applicables en la matière. Secrétaire de séance : Serge MORA.

**Présents :**

SAVIGNON Joseph	ROSSI Angélique	CHAUD Frédéric	PERRIN Gilda
SERRE Emmanuel	LAMOUR Jérôme	GRIET Bernard	BATTISTEL Marie-Noëlle
BLANC André	BONNIER Eric	SAURAT Coraline	LE TRAOU Dominique
KAITANDJIAN Patrick	BARI Nadine	LANEYRIE Jean-Marc	NEY Jean-Noël
BONOMI Jean-Pierre	CIOT Xavier	TOSCAN Michel	BALMET Lucie
BARBAN Benjamin	FAYARD Adeline	STUTZ Anne	JEANNIN Michel
MAUROY Claude	DECHAUX Marie-Claire	CURT Jean-Pierre	MAUGIRON Frédéric
FAURE Philippe	GIRARDOT Frédéric	GIRAUD Murielle	MAUGIRON Gilbert
CHATTARD Arnaud	TRAPANI Mary	CASSAGNE Thierry	BARTHELEMI Maryse
BRUGNERA Jean-Michel	LAURENS Patrick	CHARLES Christian	ROUSSET Alain
GERBI Franck	FROMENT Thierry	BALME Eric	MORA Serge
ROBERT Philippe	TAVERNA Philippe	MENDEZ Alain	
MASLO Raymond	JOUBERT Thierry	GRAND Florence	

**Absents excusés représentés :** GONNORD Franck (pouvoir à BONNIER Eric), DURAND Bernard (pouvoir à GIRARDOT Frédéric), BRUN Sylvie (pouvoir à FAYARD Adeline), MONTANER-DUMOLARD Guillaume (pouvoir à BARI Nadine), GARNIER Jean-Luc (pouvoir à BALME Eric).

Nombre de délégués en exercice : 62  
Nombre de délégués présents : 50  
Nombre de pouvoirs : 05  
**Nombre de délégués votants : 55**

**OBJET : RENOUELEMENT DES CONSULTANCES ARCHITECTURALES SUR LE TERRITOIRE DE LA MATHEYSINE**

Depuis 2020, la Communauté de Communes de la Matheysine a renforcé les permanences à destination des habitants sur le territoire, en développant la consultante architecturale sur tout le territoire, en maîtrisant le coût budgétaire de ce nouveau service.

Ce service à la population a démontré son intérêt au vu de la fréquentation constante des rendez-vous organisés chaque 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> mercredi de chaque mois, et parfois le 5<sup>e</sup> mercredi au siège de la Communauté de communes. Le volume des permanences s'établit à une quarantaine par an (1 permanence = ½ journée) et les projets se répartissent sur l'ensemble du territoire. La complémentarité avec le service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme est reconnue par l'ensemble des acteurs.

Il est rappelé que tous les ans, la Communauté de communes sollicite une subvention de ce service à hauteur de 50% du coût réel auprès du CAUE.

Le modèle de contrat avec l'architecte conseil et la convention CCM/CAUE sont annexés à la présente délibération.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le renouvellement de la consultance architecturale à compter du 16 mars 2026 ;
- **ACTE** les termes de la convention avec le CAUE ;
- **SOLLICITE** la subvention la plus élevée possible auprès du CAUE ;
- **AUTORISE** Mme la Présidente à engager les démarches nécessaires, à signer la convention et tous les actes et documents afférents à cette décision.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Certifiée conforme, le 2 février 2026

**La Présidente,  
Coraline SAURAT**

